

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2026

Ouverture de la séance à 19h10 par le maire : Jean-Louis Beltramini

Secrétaire de séance : Patrick Maniez.

1. Approbation du procès-verbal précédent

Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2026 et signature de la feuille de présence.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Un point supplémentaire concernant le marché mensuel est ajouté à l'ordre du jour, avec l'accord du conseil municipal.

2. Indemnités et délégations

- Vote des indemnités du maire et des adjoints : adopté à l'unanimité.
- Délégations du maire aux adjoints : adopté à l'unanimité.
- Attribution des sièges dans les syndicats extérieurs (titulaires et suppléants) : adopté à l'unanimité.

3. Marché mensuel

Projet de délibération pour la création d'un marché mensuel : adopté à l'unanimité. La délibération sera rédigée.

4. Délégations au maire

Lecture des délégations accordées au maire – délibération à rédiger : approuvées à l'unanimité.

5. Questions administratives diverses

- Contrats d'assurances : il est prévu de reprendre l'ensemble des contrats afin d'en dresser la liste et d'engager leur renouvellement.
- Mise en place d'un registre des appels téléphoniques et des visites à la mairie.
- Élaboration d'un règlement intérieur pour la mairie (en cours)
- Suite à l'inventaire des clés de la mairie, nous avons constaté qu'il manque 2 Passes généraux.
Toute personne ayant des informations à ce sujet est priée de contacter le maire.

6. Associations :

Mise à jour des conventions liant la mairie aux associations locales (en cours)

Reliance et Gymnastique

Cours de Yoga : Suite à une demande auprès de Madame Françoise Prévost, concernant les statuts de son association pour renouveler sa convention, elle nous a fait savoir que l'association dont elle dépend a décidé de ne plus proposer cette activité sur la commune.

Il a été convenu que toute association ou activité à but lucratif utilisant de manière régulière la salle des fêtes serait désormais redevable d'un loyer mensuel de 100 euros.

La réservation ponctuelle de la salle des fêtes (location salle au week-end) reste inchangée.

7. Secrétariat de mairie

Le maire évoque les graves difficultés rencontrées suite à l'arrêt maladie de Mme Levallois, secrétaire générale, survenu dès le 1er jour de la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale.

Le maire, l'équipe municipale et la secrétaire titulaire (présente 2 jours par semaine) ont rapidement engagé les protocoles nécessaires avec les différents services du département et de l'Etat et commencé à prendre connaissance des dossiers restés en suspens afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la mairie.

Pour des raisons de sécurité informatique, la journée de télétravail du mercredi de la secrétaire générale sera supprimée.

Nouveau fonctionnement temporaire du secrétariat et des horaires d'ouverture au public sont le mardi (9h à 12h30 et 13h30 à 17h) et le mercredi (8h à 12h et 14h à 17h).

Les Conseils municipaux se tiendront tous les 3^e mardi de chaque mois. Les dates sont communiquées.

8. Affichage et communication

Le tableau des conciliateurs de justice est affiché à l'extérieur de la mairie.

9. Devis en cours

- Restaurant Ooli VMC : devis en attente.
- Réparation du boîtier de commande des cloches : devis à retrouver.
- Balayeuse : en raison de pannes répétées, une réflexion est engagée sur l'opportunité de la réparer ou de la remplacer. La récupération des pièces d'origine devra être fait auprès d'Expert Jardins. Le dossier est confié à Patrick Chevy.
- Achat d'une clé de signature électronique obligatoire ChamberSign pour un montant de 250 euros HT

10. Recours auprès de la préfecture

Le maire évoque la réponse de la Préfecture daté du 9 juin 2026 sur le recours déposé par Jean-Louis Beltramini et Christine Hippolyte, non diffusé aux habitants, portant sur le non-respect, par la précédente municipalité, des délais de transmission des pièces pour établir le budget primitif 2026. Le délai de transmission de ces pièces aurait dû être de 12 jours avant la 1^{ère} réunion consacrée au budget.

11. Travaux

Devis pour la réparation du mur de l'escalier reliant la place au chemin des Vignes. Les travaux sont actuellement suspendus, faute de pierres de recouvrement, non prévus sur le devis.

Clôture de la séance à 21h55. Le maire ouvre la discussion avec les habitants.